

Démarche	: Appel à projets 2026 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes de 60 ans et plus d'Eure-et-Loir
Organisme	: Maison départementale de l'Autonomie - Secrétariat de la commission des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

La MDA, dans le cadre de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie d'Eure-et-Loir, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, l'ARS Centre-Val de Loire, la CARSAT Centre-Val de Loire et la MSA Beauce Cœur de Loire dans le cadre de leurs politiques d'inter-régimes, se sont données pour objectifs :

- De mutualiser les moyens et dispositifs pour aller vers un appel à projets commun en 2026
- De mettre l'accent, pour cet appel à projets, sur des thématiques prioritaires (listées dans la notice) afin d'optimiser les moyens disponibles et de garantir la pertinence des financements alloués
- De renforcer la capacité d'évaluation de la pertinence des projets soutenus

Les actions concernées par cet appel à projets sont :

- des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes de 60 ans et plus, vivant à leur domicile ou en EHPAD ;
- des actions d'accompagnement des proches aidants de personnes âgées en situation de perte d'autonomie ;
- des projets permettant d'améliorer l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile,
- des actions d'accompagnement des proches aidants de personnes en situation de handicap ;
- Des actions de lutte contre l'isolement.

Pour vous accompagner dans la démarche

• Le cahier des charges : vous le trouverez sous le lien « Notice explicative de la démarche ». Ce cahier des charges est à destination des structures qui souhaitent proposer un projet pour l'année 2026 à la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie d'Eure-et-Loir.

Il précise le cadre et les conditions de financement d'un projet annuel ou pluriannuel.

• Des blocs d'explications gris présents tout le long de la démarche.

Il est nécessaire de déposer 1 dossier par projet.

• Un projet peut être composé d'une ou plusieurs actions avec des objectifs communs.

• Si une même action est réalisée dans plusieurs communes ou auprès de groupes de personnes différentes, le dépôt d'un seul dossier est suffisant.

Informations relatives à la protection des données :

Le règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018 impose de prévenir de la diffusion de toutes coordonnées.

En répondant au présent appel à projets, le porteur accepte la diffusion de ses coordonnées, de l'intitulé du projet et de son rayonnement géographique sur le site du Conseil départemental et des caisses de retraite.

Présentation de la structure

Appel à projets 2026 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Nom :

Descriptif

Vous devez vérifier que l'adresse notée à la page précédente et sur votre attestation SIRET est toujours à jour. La notification sera envoyée à cette adresse. Les modifications se font sur « annuaire-entreprises.data.gouv.fr »

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Présentation des effectifs de la structure

Nombre d'ETP :

Identification du représentant légal de l'organisme

Civilité :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

M.

Mme

Nom du représentant légal :

Prénom du représentant légal :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

Appel à projets 2026 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Identification de la personne en charge du projet

Nom et prénom de la personne en charge du projet :

Cette personne doit appartenir à la structure demandant le financement, elle sera l'interlocuteur principal du secrétariat de la commission des financeurs dans le suivi du dossier.

En cas de changement, le porteur doit transmettre au secrétariat les nouvelles coordonnées.

Téléphone :

Courriel :

Informations générales sur le projet

Information

Il vous est demandé de donner de manière concise tous les arguments ou renseignements qui peuvent montrer la validité de votre projet.

Vous pouvez au besoin joindre un descriptif plus détaillé des actions envisagées dans une note à part.

Intitulé du projet

Nom du projet :

Nom du projet tel qu'il sera présenté au public.

Historique du projet

S'agit-il ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- D'un nouveau projet
- Du renouvellement d'un projet financé lors d'une précédente année par la CFPPA d'Eure-et-Loir
- D'un projet présenté lors d'une précédente année à la CFPPA d'Eure-et-Loir mais non financé

Le bilan

Votre bilan doit être envoyé au plus tard le 31 mars 2026 sur le formulaire Démarches simplifiées <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/bilan-commission-des-financeurs-28>

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- A déjà été transmis à la Commission des financeurs
- Sera transmis prochainement

Merci de préciser la date, même approximative, de la transmission du bilan :

Au regard de votre bilan, quelles ont été les freins à votre projet et quels axes d'amélioration proposez-vous en conséquence ?

Appel à projets 2026 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Quels sont les axes majeurs d'amélioration apportés au projet ?

Au regard des motifs de refus, quels changements avez-vous apporté à votre projet ?

Durée du projet

Précision

Pour les projets pluriannuels, une attention spécifique sera portée

- au public visé et à la stratégie déployée par le porteur pour l'atteindre, notamment, les publics en situation de vulnérabilité (précaire, isolé, fragile, ...) dans un enjeu de lutte contre les inégalités territoriales de santé
- à la démarche d'évaluation
- à la thématique et à l'historique du projet
- les actions à destination des proches aidants, des personnes en situation de handicap ne sont pas éligibles aux financements pluriannuels

Votre demande de financement est pour ?

Un projet annuel a une durée d'un an maximum pouvant se terminer en juin 2027 et bénéficie d'une subvention uniquement versée en 2026.

Un projet pluriannuel se déroule sur 2 ans pouvant se terminer en juin 2028 et bénéficie d'une subvention en 2026 et une en 2027.

La commission peut proposer ou refuser la pluri annualité d'un projet.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

un projet annuel sur 2026

un projet pluriannuel 2026-2027

Merci de préciser la période sur laquelle un financement pluriannuel est sollicité (durée maximum possible : 2026-2027)

Quelles sont les raisons qui expliquent le besoin d'un financement pluriannuel ?

Contexte du projet

Contexte du projet

L'origine du projet

- Les éléments de diagnostics et les constats de terrain permettent d'étayer le projet, d'expliquer les problématiques de santé liées à la perte d'autonomie et les besoins que le projet ambitionne de traiter. Les éléments de diagnostic peuvent être issus des recherches pluridisciplinaires, des expériences des acteurs de référence ou des acteurs de terrain. Plusieurs ressources sont listées dans le cahier des charges (lien en haut du formulaire).
- Les modalités de conception du projet (reprise d'un projet existant, enquête auprès des bénéficiaires...) apportent également des informations sur l'origine du projet.

A quelles problématiques de santé et à quels besoins du territoire d'intervention répond votre projet ?

Appel à projets 2026 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Merci de citer les éléments du diagnostic, les références ou les constats de terrain établissant votre projet.

Comment vous est venu l'idée de ce projet ?

Avez-vous eu des demandes des personnes concernées ?

A quelles priorités de la CFPPA d'Eure-et-Loir répond votre projet ?

Comment le projet a été conçu ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Le projet a été conçu par notre structure
- A partir d'une action déjà mise en œuvre dans un autre département
- A partir d'une action qui a démontré l'adoption de changement de comportements des participants à travers une évaluation d'impact (données probantes).

Où et par qui ?

Quel est le nom du programme et les références des articles ou communications scientifiques qui établissent votre projet (données probantes) ??

Description du projet

Description simplifiée du projet

Vous décrivez votre projet dans sa globalité en une phrase.

Qui sont les bénéficiaires du projet ?

à saisir

Public cible

Le public ciblé

- Les projets financés par la CFPPA s'adressent aux personnes de 60 ans et plus vivant à leur domicile ou en établissement ainsi qu'aux proches aidants de ces personnes.

Le Conseil Départemental d'Eure et Loir finance des projets à destination des proches aidants des personnes en situation de handicaps.

- Une attention particulière sera portée aux projets qui contribuent à lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et à atteindre les personnes en situation de

Appel à projets 2026 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie vulnérabilité (démarche d'aller-vers).

Les bénéficiaires visés par le projet :

Merci de ne cocher que les personnes qui bénéficient d'une communication, à qui s'adressera la communication.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Vivent à leur domicile
- Vivent en EHPAD
- Sont des proches aidants des personnes âgées
- Sont des proches aidants des personnes en situation de handicaps

Quelles sont les caractéristiques des personnes spécifiquement ciblées par le projet ?

Age, situation géographique et critères de fragilité...

Les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans la conception du projet ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Si oui, comment ?

Quel est le nombre de participants uniques envisagé ?

C'est à dire le nombre de personnes différentes qui participeront aux actions. Une personne qui participe à deux temps d'une même action est à compter qu'une seule fois. Si l'action s'adresse à plusieurs groupes différents, faire le total du nombre de personnes prévues sur l'ensemble des groupes.

Merci d'expliquer le nombre de participants

Nombre de personnes par groupe, nombre de groupe, nombre minimum et maximum acceptés, justification du nombre envisagé, ...

La communication

Quels sont les moyens et outils envisagés pour communiquer sur les actions ?

Appel à projets 2026 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Quels sites et/ou newsletters envisagez-vous d'utiliser ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Aucun

- Sur le site "Pour Bien Vieillir"

- Sur l'agenda du site "Eurelien.fr"

- Sur le site "ma boussole aidants" pour les actions de soutien aux aidants

- Sur le site "plan antichute régional Centre-Val de Loire"

- Sur la newsletter "lettre pro de l'ARS Centre-Val de Loire"

- Autres

Précisez si Autres

Envisagez-vous une démarche particulière pour atteindre les personnes en situation de vulnérabilité ? Si oui, laquelle ?

Pour la CNSA, les personnes en situation de vulnérabilité sont exposées à des risques accrus de perte d'autonomie, notamment celles confrontées à des inégalités sociales ou territoriales de santé. Le CRP insiste sur la nécessité de concentrer les efforts vers ces publics éloignés des dispositifs, afin de réduire les disparités et favoriser l'adoption durable de comportements favorables à la santé.

- inégalités sociales ou territoriales de santé
- Faible niveau d'éducation
- Faibles ressources
- Catégorie socio-professionnelle basse

Où se déroule les actions ?

Le projet se déroule :

Commune(s) où se déroulera le projet

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

En présentiel

A distance

Hybride présentiel / à distance

Le lieu est-il accessible aux personnes ciblées ?

(PMR, accessibilité plus large que PMR, localisation centrale, transports en commun, bien identifié,)

Y-a-t-il des modalités de transport à des horaires compatibles et des facilités d'accès ?

Coordination de co-voiturage, accompagnement pour trouver une solution de transport, etc

En lien avec le programme coordonné, la cotation des projets valorisera l'aide apportée au déplacement des participants.

Appel à projets 2026 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Qu'avez-vous prévu pour faciliter la mise en œuvre des actions à distance ?

Visite chez le bénéficiaire, matériel,...

Merci de lister si possible les communes où se déroule les actions ou à défaut les territoires

Communes, communautés de communes ou quartiers.

Quand se déroule le projet ?

Date et durée du projet

Les informations suivantes décrivent le déroulé d'une action type. Si une même action est proposée à plusieurs groupes, merci d'indiquer le déroulé auprès d'un seul groupe. Par exemple, si une structure propose une action en 12 séances à raison d'une séance par semaine à 4 groupes différents, merci d'indiquer "12 séances" pour le nombre de séances et "une fois par semaine" pour la fréquence.

S'agit-il ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- d'une action ponctuelle (type conférence)
- d'une action sur plusieurs séances

Date de réalisation (même prévisionnelle) :

Durée en nombre d'heures :

Date de début (même prévisionnelle) :

Date de fin (même prévisionnelle) :

Durée totale des actions en nombre de semaines :

Nombre de séances prévues :

Durée d'une séance en heure :

Vous pouvez saisir jusqu'à 3 décimales après le point. Exemple 3.141

Appel à projets 2026 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Fréquence des séances :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Une fois par mois

Une fois tous les 15 jours

Une fois par semaine

Deux fois par semaine

Autre

Avez-vous des précisions à apporter sur les dates et durées du projet ?

Nombre d'actions, fréquence ou durée variable, plusieurs dates prévues, ...

Quelle est l'évaluation envisagée ?

La démarche d'évaluation

• Une démarche d'évaluation commence par une description des réalisations et des effets ou impacts attendus. Les effets ou

impacts sont les changements que le projet vise, en particulier pour les bénéficiaires.

Cette description peut ensuite être complétée par une évaluation qui cherche à rendre compte et mesurer les impacts réellement atteints.

• En matière de prévention, les effets ou impacts attendus pour les bénéficiaires peuvent être l'acquisition de connaissances en matière de santé, des intentions de changement ou des changements effectifs de comportements. Exemples : le bénéficiaire connaît les adaptations possibles dans son logement pour éviter les chutes, il augmente ou déclare avoir augmenter le nombre de sorties et loisirs, il modifie ses habitudes alimentaires, il intègre une activité physique dans son quotidien...

Pouvez-vous décrire les effets ou changements de comportement attendus pour les bénéficiaires de ce projet ?

Ces éléments seront attendus lors du bilan.

Quelles méthodes envisagez-vous pour suivre et évaluer les effets ou changements de comportement attendus pour les bénéficiaires de ce projet ? Ces éléments seront attendus lors du bilan.

Quelles sont les actions prévues ?

Vous détaillerez le déroulé d'une séance ainsi que le contenu de chaque séance.

Vous préciserez le nombre de personnes qui en bénéficié en cas de groupes de taille inégale.

Description des séances

Appel à projets 2026 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Décrire les actions composant ce projet :

La description des séances doit contenir pour chaque séance type :

- le nom
- la durée
- les professionnels mobilisés
- le nombre de personnes
- le but de la séance (objectifs spécifiques)
- le déroulé d'une séance avec si possible des exemples d'activités
- les indicateurs d'évaluations.

Une action peut être composée d'une seule ou plusieurs séances types.

Description d'une séance type

Vous avez la possibilité de joindre un document annexe en pièces complémentaires.

Quels sont les moyens mobilisés ?

Merci de lister les ressources humaines mobilisées (compétence, formations diplômantes ou certifiantes, expérience, nombre)

Joindre les devis de prestataires à la fin du formulaire.

Merci de joindre les CV ou toutes pièces pouvant justifier de la qualification des intervenants

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diplôme(s) et cv(s) intervenant(s)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diplôme(s) et cv(s) intervenant(s)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Diplôme(s) et cv(s) intervenant(s)

Merci de lister les moyens matériels mobilisés pour mettre en œuvre le projet, en précisant lesquels seront achetés grâce à la subvention.

Joindre les devis de matériels à la fin du formulaire.

Partenaires

Les partenariats

Les partenariats autres que les intervenants cités ci-dessus.

Le rôle des partenaires peut être multiple :

- avant le projet : pour concevoir le projet, identifier les problématiques spécifiques du

Appel à projets 2026 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
territoire, repérer et recruter le public cible, financement.

- au cours du projet: prêt de matériel, intervention au cours d'une ou plusieurs séances pour présenter l'offre locale...
- tout au long ou après le projet : partage d'expérience et de conseils, évaluateur externe...
Quel que soit le moment d'intervention du partenaire, son implication et son rôle sont à prévoir dès la conception du projet. Il est demandé ci-dessous de lister les partenaires ayant formalisé leur engagement et les partenaires sans engagement à date.

Merci de lister les noms et les rôles des partenaires avec lesquels un engagement est formalisé.

Joindre ci-dessous les preuves d'engagement obligatoirement

Preuves d'engagements à joindre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce(s)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce(s)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièce(s)

Merci de lister les noms et les rôles des partenaires sans engagement formalisé à date

Budget

Description

Merci de joindre le budget prévisionnel en utilisant le modèle (cerfa 12156-06).

Pour les projets pluriannuels, merci de remplir un tableau par année. Au sein du budget, nous vous invitons à bien préciser :

- les co-financements validés ou en attente
- les coûts de matériel
- la participation financière des participants le cas échéant

Vous pouvez vous référer à la notice jointe ci-dessous.

Coût global du projet en 2026 en € TTC tous financements confondus :

Dont frais d'ingénierie du projet (temps de préparation et d'évaluation) en € TTC :

Montant de la subvention demandée auprès des organismes dans le cadre de cet appel à projets en 2026 en € TTC :

Montant de la subvention demandée auprès des organismes dans le cadre de cet appel à projets en 2027 en € TTC :

Appel à projets 2026 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Merci de joindre le budget prévisionnel du projet

Pour les projets pluriannuels, un tableau par année.

Participation financière du public

Participation financière du public

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Montant de la participation du public

Ce montant ne pourra pas être augmenté au cours du projet.

Dix lignes pour convaincre

Synthétiser les spécificités du projet

Ces quelques lignes doivent permettre aux membres de la CFPPA d'Eure-et-Loir de comprendre la nature du projet, ses spécificités et ses points forts par rapport aux besoins du territoire. L'enjeu est d'être bref, d'aller à l'essentiel tout en valorisant l'action. Il doit présenter le problème, la méthode et les résultats attendus.

Dix lignes pour convaincre...

Pièces jointes

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation sur l'honneur

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation SIRET

Téléchargeable sur le site de l'INSEE avec l'adresse de la structure à jour. Le KBIS n'est pas accepté ici.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Relevé d'identité bancaire

Au nom du porteur à la même adresse que le SIRET ci-dessus. Dans le cas des EHPADs publics, le RIB doit comporter le nom et l'adresse de l'établissement

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Statuts

Statuts déposés pour les associations, Kbis pour les sociétés anonymes, déclaration d'enregistrement à l'URSSAF ou notification d'affiliation au régime d'autoentrepreneur pour les travailleurs indépendants, procès-verbal de délibération de l'instance politique pour les établissements publics, collectivités locales et territoriales

Appel à projets 2026 de la Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Bilan financier consolidé N-1

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Rapport d'activité N-1

Uniquement pour les associations et les établissements publics, collectivités locales et territoriales

Devis de matériels et de prestataires

Description du devis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Devis

Description du devis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Devis

Description du devis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Devis

Autres documents

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document(s) complémentaire(s)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document(s) complémentaire(s)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Document(s) complémentaire(s)